

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50

France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSÉRATIONS: Annonces: la ligne. 20 c.

Les abonnements et les annonces sont payés à l'avance.

BOURSE DE PARIS DU 2 DÉCEMBRE

Table with columns: Valeurs, Cours du jour, Cours précéd.

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)

Table with columns: Valeurs, Cours du jour, Cours précéd.

Service particulier du Journal de Roubaix

Table with columns: Valeurs, Cours du jour, Cours précéd.

DEPECHE COMMERCIALES

New-York, 2 décembre. Change sur Londres, 4.81 00; change sur Paris, 5.20 00, 100 50.

ROUBAIX, le 2 DÉCEMBRE 1878

Bulletin du jour

Quoi qu'elles en puissent dire et faire, les gauches sont atteintes par la série des promesses récidives de Hœdel, des Nobiling, des Moncasti, des Passavant, par celle des assassins des généraux Trépow et Metzendorf, par des lanceurs de bombes Orsini de Florence, de Pise et Pesh.

Ces fous, ces sectaires, ces bandits, sont plus ou moins les partisans des doctrines chères aux chefs de notre démocratie, et sont indubitablement des révolutionnaires.

Voilà ce que leurs journaux devraient avoir la sagesse de reconnaître, au lieu de s'emporter en injures furibondes et en anathèmes déclamatoires contre ceux que préoccupe la campagne de défense des gouvernements de l'Europe trop légitimement alarmés des excès commis par les séides de la révolution démocratique et sociale.

Tels sont les échantillons, pris au hasard, des obligations adressées par la presse radicale aux journaux qui osent entretenir leurs lecteurs des intentions attribuées aux souverains de l'Europe, en vue de soustraire leurs personnes, leurs dynasties et leurs États aux coups des sectaires et aux menées des conspirateurs de la Révolution cosmopolite.

Franchement, c'est exagéré, c'est plaisant même, comme le dit le Constitutionnel. Oui, il est plaisant, il est drôle, mais fâcheusement drôle, d'entendre fulminer de pareilles malédictions à des organes qui, il y a un an à peine (il y aura un an accompli au 14 décembre), accablaient, effrayants sans trêve le pays du cauchemar de l'intervention étrangère, de la coalition étrangère, de la guerre étrangère, de l'invasion étrangère.

Un journal rappelait encore l'autre jour le rôle que ces menaces ont joué dans les élections de la Chambre actuelle. Il citait ce fait qui s'est passé dans le chef-lieu d'arrondissement d'un de nos départements frontières: « à l'heure même du scrutin, on y avait vu surgir une foule éplorée annonçant que « l'ennemi » venait de mettre le pied sur le territoire, et cette foule destinée à influencer les électeurs avait dû être démentie par un magistrat appartenant à la nation « ennemie » et qui se trouvait par hasard dans la ville dont nous parlons. »

Quand on a exploité de la sorte contre des adversaires politiques le spectre de l'intervention étrangère, quand on a serré à la faire rompre la vis du pressoir électoral, en se servant d'un canon Krupp en guise de levier, on devrait, par égard pour soi-même et par respect pour l'opinion publique encore émue des menaces de coalition italo-prussienne, accuser moins bruyamment ses adversaires « d'oblitération du sentiment patriotique ! »

Revue financière hebdomadaire du 1<sup>er</sup> décembre 1878

(Correspondance de la Banque nationale, 10, place Vendôme, Paris).

La dernière semaine du mois de novembre a été relativement assez agitée, non pas que nous ayons vu les affaires prendre réellement un nouvel essor, tout au contraire, les transactions ont été rarement aussi restreintes que cette année à

pareille époque, mais il s'est établi une lutte assez vive — sur les cours en vue de la réponse des primes qui a eu lieu aujourd'hui même.

Il semble qu'il y avait sur notre marché un intérêt assez fort à faire abandonner une certaine couche de primes et à laisser ainsi la place un peu plus chargée en liquidation pour déterminer peut-être un mouvement de baisse à la faveur duquel on eût pu rentrer dans la rente et commencer le mouvement de hausse que bien des intérêts commandent pour le mois prochain.

On nous assure que les demandes arrivent assez nombreuses de la province pour nous faire croire que l'épargne a enfin compris les avantages attachés au fond nouveau.

Le 5 1/2 italien est aujourd'hui à 75.30; lui seul a éprouvé un mouvement d'une certaine importance sur le bruit d'agitations politiques bienôt démenties d'ailleurs.

Le 6 1/2 hongrois à 73 9/16: la crise ministérielle paraît devoir se dénouer bientôt par la constitution d'un ministère Tisza.

Les fonds russes sont toujours lourds; le déficit budgétaire est encore plus grand qu'on ne le suppose.

Le 5 1/2 russe 1877 est à 83 1/2. Les fonds égyptiens n'ont pas varié et nous n'avons reçu aucune nouvelle significative d'Égypte.

L'obligation unifiée se tient à 264, celle des Chemins à 363; L'obligation domaniale nouvelle fait 370. Les Valeurs ottomanes ont conservé leur fermeté: nous avons dit quels étaient les projets d'emprunt.

Le 5 1/2 Turc fait 11.00; L'obligation ottomane 1873 est à 63.73; la Banque ottomane a remonté à 478.

Les Sociétés de crédit ont fait bonne contenance, plusieurs même sont en progrès sensible: Le Crédit Lyonnais à 691; Le Crédit Mobilier français est demandé et verra certainement de plus hauts cours dans un prochain délai.

Renseignements. — Budget Ruse 1877. L'agence Reuter annonce que le budget se solde par un déficit de 465 1/2 millions de roubles, y compris, bien entendu, les dépenses extraordinaires de la guerre.

Nord de l'Espagne. Le procès de porteurs de coupons A et B contre la Compagnie, a été appelé lundi à l'audience du tribunal de Commerce. L'affaire a été retenue et verra, avec le n° 1, à l'audience du lundi 10 décembre prochain.

Chemins de fer de Seville Xérés (act.). La conversion des actions nouvelles échangées provenant du concordat de 1870, contre des obligations de la suite série jaune, créée à cet effet en vertu de l'acte de vente du 21 octobre 1874 se trouve presque terminée. Il ne reste en circulation qu'un très petit nombre de ces actions, lesquelles d'ailleurs ne jouissent d'aucun dividende, et l'on rappelle aux porteurs retardataires que sur les obligations leur revenant en échange, il est payé, au moment de la conversion, le montant des coupons échus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1875 jusqu'à ce jour.

Délégations de Florence 1875. Le délégué royal avait pris le 15 juin dernier, une déclaration ordonnant au trésorier communal, contrairement aux conventions établies, de ne déposer du montant des recettes de l'octroi, affectées au paiement des intérêts et de l'amortissement des délégations, qu'après avoir prélevé sur ces recettes les sommes nécessaires pour les services publics.

faite à l'exécution provisoire, un appel a été interjeté, un conflit d'attributions a été soulevé par le préfet de la province et par suite le curateur informe les intéressés que le paiement du coupon d'intérêt au 1<sup>er</sup> décembre et le remboursement des délégations sorties ne pourront avoir lieu avant la solution des questions pendantes.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Des Comités Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais

Séance générale du 30 novembre (SUITE) M. de Gentil expose l'état, les ressources, les besoins de l'œuvre.

Le Journal de Roubaix a déjà parlé de l'Asile des Incurables, ouvert en novembre 1877, rue Notre-Dame, 296, à Lille, par les soins des religieux Franciscains de la Maison mère de Lyon.

Le 5 1/2 italien est aujourd'hui à 75.30; lui seul a éprouvé un mouvement d'une certaine importance sur le bruit d'agitations politiques bienôt démenties d'ailleurs.

Le 6 1/2 hongrois à 73 9/16: la crise ministérielle paraît devoir se dénouer bientôt par la constitution d'un ministère Tisza.

Les Sociétés de crédit ont fait bonne contenance, plusieurs même sont en progrès sensible: Le Crédit Lyonnais à 691; Le Crédit Mobilier français est demandé et verra certainement de plus hauts cours dans un prochain délai.

Renseignements. — Budget Ruse 1877. L'agence Reuter annonce que le budget se solde par un déficit de 465 1/2 millions de roubles, y compris, bien entendu, les dépenses extraordinaires de la guerre.

Nord de l'Espagne. Le procès de porteurs de coupons A et B contre la Compagnie, a été appelé lundi à l'audience du tribunal de Commerce. L'affaire a été retenue et verra, avec le n° 1, à l'audience du lundi 10 décembre prochain.

Chemins de fer de Seville Xérés (act.). La conversion des actions nouvelles échangées provenant du concordat de 1870, contre des obligations de la suite série jaune, créée à cet effet en vertu de l'acte de vente du 21 octobre 1874 se trouve presque terminée. Il ne reste en circulation qu'un très petit nombre de ces actions, lesquelles d'ailleurs ne jouissent d'aucun dividende, et l'on rappelle aux porteurs retardataires que sur les obligations leur revenant en échange, il est payé, au moment de la conversion, le montant des coupons échus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1875 jusqu'à ce jour.

Délégations de Florence 1875. Le délégué royal avait pris le 15 juin dernier, une déclaration ordonnant au trésorier communal, contrairement aux conventions établies, de ne déposer du montant des recettes de l'octroi, affectées au paiement des intérêts et de l'amortissement des délégations, qu'après avoir prélevé sur ces recettes les sommes nécessaires pour les services publics.

Le tribunal, par jugement du 13 juillet, exécutoire nonobstant appel et sans caution, avait déclaré que cette décision était illégale et avait ordonné au trésorier communal de verser à la Société générale du Crédit mobilier Italien, les revenus de l'octroi, jusqu'à due concurrence, après en avoir prélevé seulement la partie revenant au gouvernement.

Malgré ce jugement, des oppositions ont été

séance de ce soir, et prie M. Nicolai de transformer en brochure son travail sur le tiers-ordre.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Une subvention de 3,000 francs vient d'être accordée aux écoles professionnelles de Douai pour encouragement à l'enseignement technique.

Une autre subvention se montant à 500 francs a été accordée par M. le ministre de l'intérieur à la Société de Charité maternelle de Douai.

Hier, à onze heures du matin, ont eu lieu, en l'église de la Madeleine, à Lille, au milieu d'une affluence considérable, les funérailles de M. Auguste Longhayre, négociant, chevalier de la Légion d'honneur, président de la Société de secours aux blessés et de l'œuvre des Invalides du travail.

Un cinquième, des discours ont été prononcés par M. Jules Dutilleul, maire de Lille, M. le docteur Houzé de l'Aulnoit, au nom de la Société de secours aux blessés de la guerre, et par M. Auguste Wallart, au nom de la Société industrielle.

Un vol de laines a été commis, il y a quelque temps, à Lannoy. Les recherches de la police ont amené l'arrestation d'une femme, Quémence D..., et d'un habitant de Tourcoing, Félix L... Plusieurs personnes de Roubaix, sont, nous dit-on, compromises dans cette affaire sur laquelle nous ne donnons pas de plus amples détails afin de ne pas gêner les investigations de la justice.

La place du Trichon a été, la nuit dernière, le théâtre d'un accident dont la victime se nomme Désiré Masseur. En suivant le trottoir qui mène à la rue Sébastopol, M. Masseur a fait un faux pas en face l'estaminet Delobel et est tombé si malheureusement qu'il s'est fracturé la jambe droite. Le blessé a été recueilli par M. Delobel, qui l'a soigné jusqu'au moment où M. le docteur Derville l'a fait transporter à l'hôpital.

La tranquillité a été troublée, l'avant-dernière nuit, dans la rue des Viviers. L'auteur du tapage, un habitant de la rue du Parc, M. M..., a compliqué son cas d'injures adressées à deux dames qui ont porté plainte contre lui.

Une scène de scandale a tenu en éveil, la nuit dernière, une grande partie des habitants du fort Sioen. Un

jeune homme Henri F... âgé de 21 ans, est rentré ivre au domicile de ses parents et après avoir mis en pièces tous les ustensiles de ménage a tourné sa fureur contre sa mère, et ses frères.

Puis ce mauvais fils s'est couché à la belle étoile, dans la cour du Fort. Henri F... répondra de sa conduite devant la justice.

Un fait analogue s'est passé, hier aussi, dans la rue de Mouvaux. Un gamin, Jules Maréchal, mécanicien, âgé de 17 ans, a voulu battre ses parents qui lui reprochaient de s'être enivré. Il a ensuite pris la fuite. La justice est saisie de cette affaire.

Un ivrogne a menagé hier, à M. L... de la rue Sébastopol, une surprise qui n'était rien moins qu'agréable. M. L... venait de rentrer chez lui par le corridor attenant à sa maison, lorsqu'après avoir fait quelques pas dans l'obscurité, il trébucha contre une masse inerte dans laquelle il crut reconnaître un corps humain. Notre honorable concitoyen pensa d'abord à un gnet-à-pens, mais quand il eut allumé une bougie, il se trouva en face d'un homme qui semblait en proie à une attaque d'épilepsie. A des signes non équivoques M. L... reconnut que le mal tout souffrait l'homme qui avait si intempérieusement pénétré dans son domicile était causé par la boisson. Il prit alors son parti en brave; il hissa sur une charette brava, messire l'ivrogne qui poussait de temps à autre, quelques sours grognements et le conduisit au poste de police. Là, un médecin lui mandé qui reconnut que l'ivrogne était en proie à une atteinte de paralysie amnésie par l'ivresse. L'identité de cet homme n'a pu être établie.

Louis Batard est un vieillard que l'inconduite et l'ivrognerie ont réduit à la plus affreuse misère. Aux condamnations qu'il a déjà subies, il a voulu en ajouter une nouvelle; c'est pourquoi, hier, il est entré dans un estaminet de la rue Saint Jean et s'y est fait servir plusieurs chopes qu'il n'a pu payer. Le cabaretier n'entend pas, paraît-il, de cette oreille, et il a fait arrêter ce consommateur insolvable. Louis Batard n'avait sur lui aucune pièce pouvant établir son identité.

Un sérurier nommé Charles Leblanc a été conduit à Lille, ce matin, parce qu'étant en état d'ivresse, samedi, il a fait du tapage dans un cabaret de la rue de Tournai, à Tourcoing, et s'est rebellé violemment contre les agents qui venaient lui faire faire silence.

Avis aux cabaretiers. De leurs collègues de Tourcoing, ayant gardé des consommateurs après 11 heures du soir, passera en simple police prochainement pour s'expliquer sur ce fait.

Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Conseils de guerre ont prononcé les condamnations suivantes: Eugène Dubois, cavalier au 3<sup>e</sup> cuirassiers, désertion à l'intérieur en temps

Feuilleton du Journal de Roubaix du 3 Décembre 1878.

L'INCENDIAIRE

PAR ÉLIE BERTHET

XIII L'ACCUSATION (Suite)

Ce récit avait été écouté dans un religieux silence. Le notaire semblait suivre avec réflexion les fils de quelque ténébreuse trame; Adrienne, terrifiée de ce qu'elle entendait n'osait pourtant encore exprimer son jugement.

— Exprimé divin, s'écria madame Duhamel, mon beau frère aurait-il voulu... Mais, dites-moi, monsieur Noël, avez-vous révélé au juge ce que vous venez de nous apprendre?

— Je m'en suis bien gardé, madame; ne voyez-vous pas quelle terrible portée mon témoignage, celui de Grivet et de Jean, pouvaient avoir à l'égard de... de votre proche parent? Ne comprenez-vous pas qu'il y va d'une tentative de vol et d'assassinat?

toutes les preuves d'énergie et de généreuse abnégation que vous nous avez données, celle-ci est la plus grande de toutes!

— Peut-être n'aurais-je pu garder le silence jusqu'à la fin, dit Noël; si j'étais prêt à tout souffrir personnellement plutôt que de causer un dommage à la famille Duhamel, il ne m'était pas permis de continuer à exiger la même discrétion de Grivet et de Jean.

— J'entrevois de fort laides choses dans les faits et gestes d'une certaine personne, reprit le notaire en sortant de sa réserve; mais ce malin tambour, cet Hercule, qu'est-il devenu?

— Il est parti avec sa bande le lendemain de la catastrophe; depuis ce temps, on n'a plus entendu parler de lui.

Bah! on saura bien le retrouver, s'il le faut... Ne pouvez-vous du moins, monsieur Noël, me donner quelques renseignements sur ce portefeuille, dont la disparition est si incommode?

que, comme on a l'air de le croire; il y avait seulement quelques pièces sur papier timbré, qui semblaient d'écritures différentes... Mais, encore une fois, je n'ai pu y jeter qu'un coup d'œil. Comme je venais de le refermer, la corde a cassé. J'ai été lancé dans le vide, et le portefeuille a dû m'échapper des mains.

— Je soupçonne qu'il renfermait un acte fort important pour quelqu'un, et sans doute... Ne savez-vous pas dit, monsieur Noël, que M. de Lovedy, lorsqu'il est venu vous voir, s'était arrêté d'abord dans les ruines, où il semblait avoir fait en personnes des perquisitions?

Il est vrai, et peut-être a-t-il trouvé l'objet qu'il réclame avec tant d'instance, au nom de ces dames.

Il l'a trouvé, vous pouvez être sûr qu'il l'a trouvé, s'écria Perrin avec agitation; de la vient sa hardiesse, et il a intérêt à faire croire... Je gagerais que nous ne sommes pas loin de la vérité! Oh? qui me dira ce que contenait le portefeuille!

Cette conversation avait lieu, comme nous le savons, auprès du lit de Jean Rabaut. Pas plus Jean que la bonne femme, ne semblaient s'inquiéter de ce que disait autour d'eux. Cependant, un mot réitéré plusieurs fois, frappa le malade. Ses yeux s'ouvrirent tout à fait et se tournèrent vers les assistants avec un éclair d'intelligence. Un de ses bras s'agitait faiblement sur sa couche, et il balbutia: — Le portefeuille... oui, oui... le portefeuille!

Noël se pencha doucement vers lui. — Vous nous entendez donc, mon pauvre Jean? demanda-t-il. Nous prions, en effet, de ce portefeuille que j'ai trouvé dans le coffre de M. Duhamel... Savez-vous de quel il est devenu?

— Je n'ai rien vu, dit-il, et ce portefeuille était attentif; évidemment le son de cette voix courut en éveil. Il bégaïya encore avec peine: — Je vous demande, reprit Noël en pesant sur les mots, si vous savez où il a passé? Vous étiez juste au-dessous de moi lorsqu'il s'échappa de mes mains.

Le malade faisait des efforts pour comprendre et pour répondre. Enfin il répliqua, d'une voix de moins en moins distincte: — Le portefeuille... j'ignore... je ne me souviens plus.

— Monsieur Noël, dit-elle d'un ton suppliant, ne le tourmentez pas... il a encore la tête si faible, et M. Bouillet a défendu de le faire parler.

— C'est vrai, répliqua Noël; d'ailleurs, que pourrait-il dire? Il revint vers les dames qui causaient avec Perrin. — Écoutez-moi, poursuivit le notaire, vous ne voulez à aucun prix appeler l'attention de la justice sur les agissements de... de celui dont nous parlons? — A Dieu ne plaise! répliqua madame Duhamel; c'était le mari de ma sœur et je ne consentirais pas, au prix même

de notre fortune... Tu es sans doute de mon avis, Adrienne?

— Oui, oui, chère maman; nous ne devons pas, nous ne pouvons pas montrer moins de générosité envers lui que nous en montrâmes M. Noël.

Le notaire secoua la tête. — Je crains bien, dit-il, que tôt ou tard et malgré vous... Dans tous les cas, vous ne sauriez désormais demeurer à Bligny?

— Oh! pour cela oui, s'écria madame Duhamel; à présent il me serait impossible de voir en face... Mais alors où nous loger?

— Chez moi, si vous le voulez bien. J'ai fait disposer, ces jours-ci, un petit appartement dans ma maison, pour mes parents, qui viennent parfois me voir de Nevers. Je le mets à votre disposition, en attendant que vous ayez pu vous en procurer un plus convenable dans la ville, où même jusqu'à ce que notre ancienne maison soit reconstruite. Madame Perrin, ma femme, vous y tiendra compagnie; vous serez là sous la protection de ma famille et sous la mienne. — J'accepte, répliqua madame Duhamel; et toi, mon enfant, qu'en penses-tu?

— Chère maman, mon désir le plus vif est toujours de quitter Bligny; mais vous ne pouvez avoir oublié les menaces qui nous ont été adressées pour un cas pareil... — Heia! de quoi s'agit-il? demanda le notaire.

— Bah! reprit madame Duhamel, de

simples enfantillages... Ainsi, Perrin, nous nous établirons chez vous, et M. Noël, je l'espère, ne refusera pas de venir nous y voir?

Le jeune mécanicien alléguait timidement des travaux en retard qui le réclamaient, maintenant qu'il était assez fort pour se remettre à l'ouvrage. — On ne peut travailler toujours, dit la bonne dame, et puis vous nous apprenez des nouvelles de ce malade... On dit qu'il va entrer en convalescence, et vous ne devez pas trouver mauvais que nous prouvions, du mieux que nous pourrions, notre gratitude à vos deux amis blessés à notre service.

Noël ne répondit pas et baissa les yeux; quoiqu'il ne se crût pas en droit de refuser de pareilles offres pour Jean et pour Grivet, elles ne lui causaient pas moins une humiliation profonde. Toutefois, il se dérida un peu quand madame Duhamel lui réitéra ses remerciements d'un ton affectueux. Adrienne crut devoir aussi prononcer quelques paroles de reconnaissance, et, au moment de partir, elle lui tendit sa petite main, qu'il osa presser dans la sienne. Quelle fut la surprise de Noël en sentant qu'on répondait faiblement à cette pression! Il se dressa tout frissonnant de bonheur; mais déjà la jeune fille s'était retournée et s'éloignait entre sa mère et Perrin. (A suivre.)